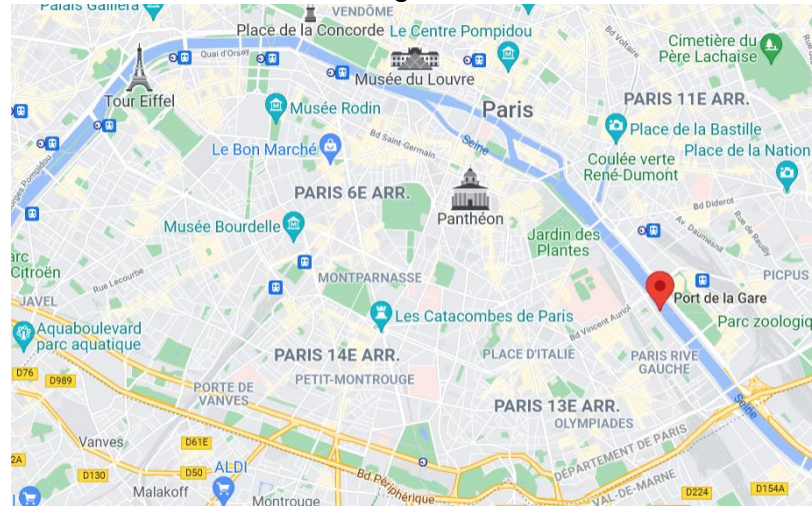


# Port de la GARE

## Emplacement sans navigation de 39 ml maximum pour une activité d'animation-loisirs

### I. Environnement du site et localisation

#### PORT DE LA GARE, Rive gauche, Paris 13<sup>ème</sup>



À proximité immédiate de la Bibliothèque François Mitterrand, le port de la Gare est un vaste espace ouvert s'étendant sur une longueur de 730 m entre le pont de Tolbiac et le pont de Bercy. Il est surplombé par le quai haut ouvert à la circulation des véhicules et par le métro aérien. Le plan d'eau est occupé par des établissements flottants à vocation culturelle et de loisirs et notamment la piscine Joséphine Baker. Des terrasses sont installées l'été sur le terre-plein, elles offrent la possibilité de se restaurer et de se divertir. Le port dispose également d'un poste d'escale pour les bateaux à passagers.

## II. Généralités

### A/ Calendrier prévisionnel

1. Emplacement actuellement occupé
2. Période d'attribution prévisionnelle : Décembre 2022
3. Mise à disposition prévisionnelle de l'emplacement : Février 2024

### B/ Dimensions de l'emplacement

Plan d'eau de 390 m<sup>2</sup> se décomposant comme suit :

- Largeur : 10 m
- Longueur : 39 m

Terre-plein total d'environ 1000 m<sup>2</sup> :

Le terre-plein partagé (388 m<sup>2</sup>) comprend la bande bord à quai (245 m<sup>2</sup>) destinée au passage du public et de la clientèle qui doit être libre de toute occupation, ainsi qu'aux organes d'amarrage. Il comprend également les bandes plantées (58 m<sup>2</sup>) et un local poubelles (10 m<sup>2</sup>). Les bandes plantées devront rester libres de toutes occupations (aucune terrasse, ni dépôt, ni installation de stockage).

Le terre-plein exclusif (566 m<sup>2</sup>) est destiné à l'activité du titulaire de la convention et comprend une partie réservée à l'installation saisonnière (364 m<sup>2</sup>).

Le terre-plein comprend également une voie de circulation (63 m<sup>2</sup> non facturée).

### C/Destination de l'emplacement

Le site est destiné à une activité d'animation-loisirs implantée sur un établissement flottant de type A, B, C, D ou E.

Le terre-plein permet d'exploiter une installation saisonnière du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

Le candidat devra vérifier que son projet ne gêne pas les bateaux environnants.

### D/Accès

**Accès livraisons** : L'entrée sur le port s'effectue par le quai François Mauriac, par une rampe d'accès au niveau du Pont de Tolbiac. La circulation est à sens unique, la sortie des véhicules se fait par la rampe côté pont de Bercy.

**Accès transports en commun** : métro ligne 6 (station quai de la Gare) ; métro ligne 14 (station Bibliothèque François Mitterrand) -RER Ligne C (station Bibliothèque François Mitterrand) -Nombreux bus à proximité.

### III. Particularités du site

- Présence d'une canalisation haute pression GRT Gaz (Annexe 3)
- Un arrêté d'aire piétonne couvre l'ensemble du port de la Gare ; il limite la présence de véhicules, seules les livraisons sont autorisées (pas de stationnement). Le port dispose d'un système de contrôle d'accès spécifique, des bornes Intratone, géré par Ports de Paris.

#### A/Orientations architecturales et paysagères

L'emprise globale (plan d'eau et terre-plein) est située en site protégé, au titre des sites et des abords des Monuments historiques notamment aux abords de bâtiments et d'ouvrages inscrits MH. À ce titre les projets sont soumis à l'accord de l'Architecte des bâtiments de France.

Le port de la Gare présente un ensemble varié, mais cohérent, d'installations d'animations-loisirs qui résultent de l'application des prescriptions (listées au II/D/Règlementations particulières) et de l'appréciation des projets quant à l'insertion au paysage.

Parmi les facteurs d'appréciation esthétique des projets, on compte :

- La forme, les dimensions et la silhouette de l'établissement flottant, le dégagement des vues sur la Seine, dont le recul du bord à quai et la cohérence d'alignement côté Seine avec les autres établissements flottants et la distance entre bateaux
- La forme et l'organisation de l'installation saisonnière sur terre-plein et son harmonie avec les installations existantes récentes, notamment la préservation de transparences et la composition des modules éventuels sous une couverture simple à dominante horizontale.

Dans la mesure du possible, le candidat est informé qu'un plan d'eau dégagé de 3 mètres avec le bord à quai est attendu.

Les passerelles devront être transversales, perpendiculaires au bord à quai et limiter l'empiètement sur le quai.

#### B / Règlementations particulières

- Le Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères
- Le Cahier des prescriptions des Installations Saisonnières
- Le Cahier des prescriptions du Port de la Gare
- La Charte des usages Bercy-la Gare (annexe)
- L'Arrêté instaurant une aire piétonne (annexe)
- Le Règlement Local de Publicité dans Paris
- Règlement particulier de police de l'itinéraire Seine-Yonne  
[https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/rpp\\_2\\_-\\_seine-yonne\\_-\\_version\\_officielle\\_2019\\_20190820185148/](https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/rpp_2_-_seine-yonne_-_version_officielle_2019_20190820185148/)
- Le PLU de Paris et les servitudes, dont le PPRI 75  
En particulier :

- Les installations saisonnières doivent être démontées en 24h.
- Toute installation flottante ou élément constitutif de cette installation doit pouvoir être déplacé lorsque les circonstances l'exigent.

### C/ Charte d'amélioration des ports

Ports de Paris a développé une démarche qualité articulée autour de divers outils :

- La réalisation d'audits annuels des installations dans un objectif d'amélioration continue.
- Le Titulaire s'engage à réaliser et financer cet audit dans les conditions fixées en année.
- La signature de chartes des usages pour les ports situés dans les environnements les plus sensibles. Le Titulaire s'engage à signer la charte des usages du port de la Gare et à en respecter le contenu.

## IV) Descriptif Technique

Le site est remis en l'état et comprend :

### A/ Terre-plein

#### a. **Caractéristiques**

- Niveau moyen du terrain : 30.61 NGF
- La cote du point le plus bas : 30.21 NGF
- Le port devra être fermé/ exploitation interdite en cas de risque crue aux alentours de cette cote
- Niveau de la Retenue Normale : 26.72 NGF au pont d'Austerlitz
- Niveau Plus Hautes Eaux Navigables : 30.37 NGF au pont de Tolbiac
- Niveau Plus Hautes Eaux Connues : 34.90 NGF au pont de Tolbiac

#### b. **Réseaux et services**

- Les réseaux existants :
  - Alimentation en électricité
    - > Puissance électrique existante disponible : tarif bleu
    - > Tout coût supplémentaire lié à une augmentation de cette puissance est à la charge du preneur
    - > Le porteur de projet devra préciser la puissance dont il aurait besoin afin d'évaluer la faisabilité de sa demande (sous réserve de confirmation technique par les distributeurs d'énergie)
  - Alimentation en eau
  - Réseau télécom

Les contrats de fourniture des fluides et de télécom sont à la charge du Titulaire

- Assainissement : réseau de collecte des eaux usées  
Le raccordement au réseau de collecte des eaux usées est obligatoire et devra respecter les conditions fixées dans l'annexe dédiée.

Collecte des ordures : présence d'un local poubelle de 10 m<sup>2</sup> ; souscription d'un contrat par le Titulaire en direct avec le service de ramassage des ordures ménagères.

Les dimensions peuvent être ajustées en fonction des besoins identifiés par le Titulaire à l'installation.

Tout projet de restauration sur place ou à emporter devra s'engager à respecter l'interdiction d'utilisation d'emballage plastique à usage unique.

Le porteur de projet devra sensibiliser sa clientèle et mettre à disposition des cendriers afin d'éviter la pollution par mégots (responsables de 40% des déchets marins).

#### B/ Plan d'eau

- Points d'amarrages existants : Plan en annexe

#### **V) Tarification**

Cf. Règlement de l'appel à projets pour les principes relatifs à la tarification.

Le port de la Gare bénéficie d'aménagements et de services spécifiques (gardiennage, contrôle d'accès, maintenance des équipements d'assainissement) donnant lieu à refacturation.

Le titulaire est informé que la charge est refacturée au prorata de la surface amodiée. A titre indicatif, le montant de ces charges se situe actuellement entre **1500 et 2000 € HT** (par trimestre).





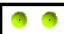


Redevance hors charges pour ce site = **77 100 K€ HT /an (valeur 2022)**

## ANNEXES

### Annexe 1 : Organisation générale du port



## Annexe 2 : Plan d'amodiation du site

- Emprise amodiée totale de 1408 m<sup>2</sup> 
- Plan d'eau de 390 m<sup>2</sup> 
- Terre-plein exclusif : 566 m<sup>2</sup>  
dont une installation saisonnière possible de 364 m<sup>2</sup>. 
- Terre-plein partagé de 388 m<sup>2</sup>  et une bande plantée de 58m<sup>2</sup>. 
- Local poubelles de 10 m<sup>2</sup> 
- Voie de desserte de 63 m<sup>2</sup> 

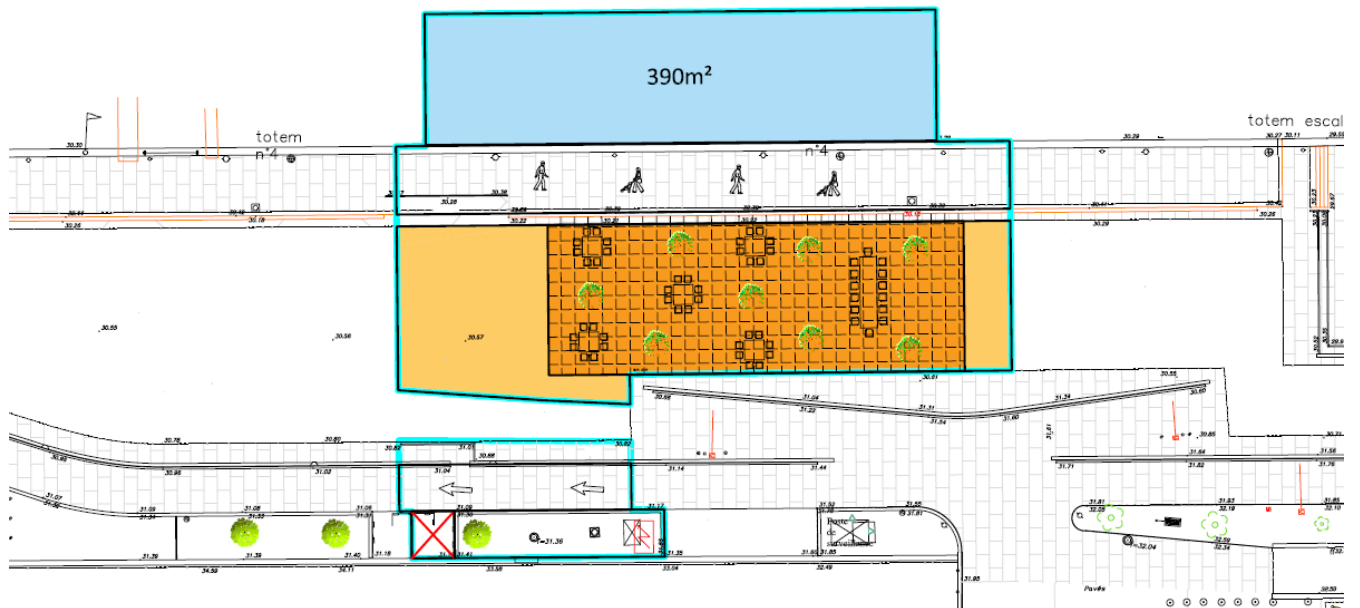
## PORT DE LA GARE

Point-bas : 30.15

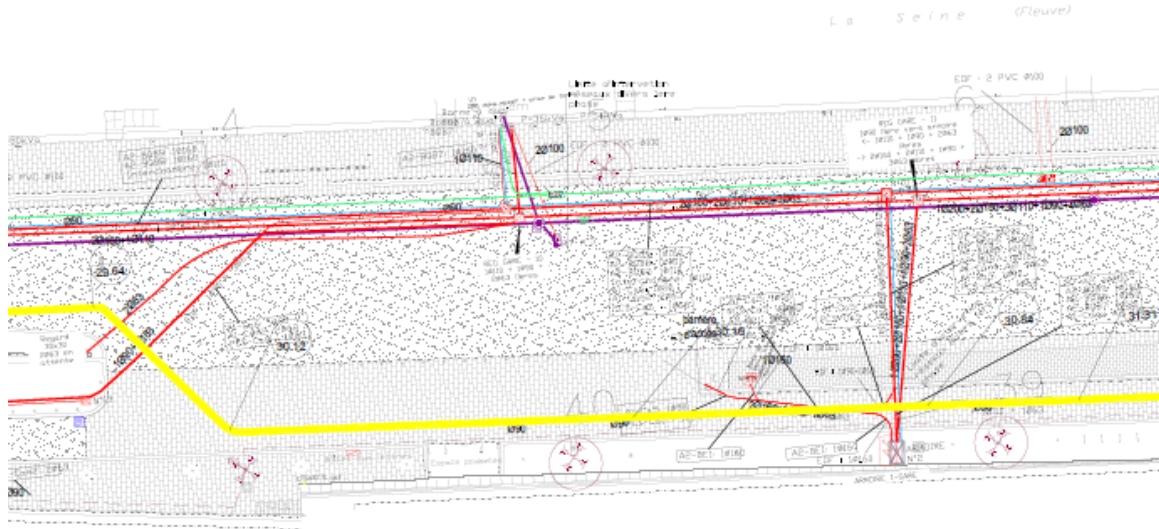
Coordonnées : Lambert 1 (NORD)

Echelle : 1/250

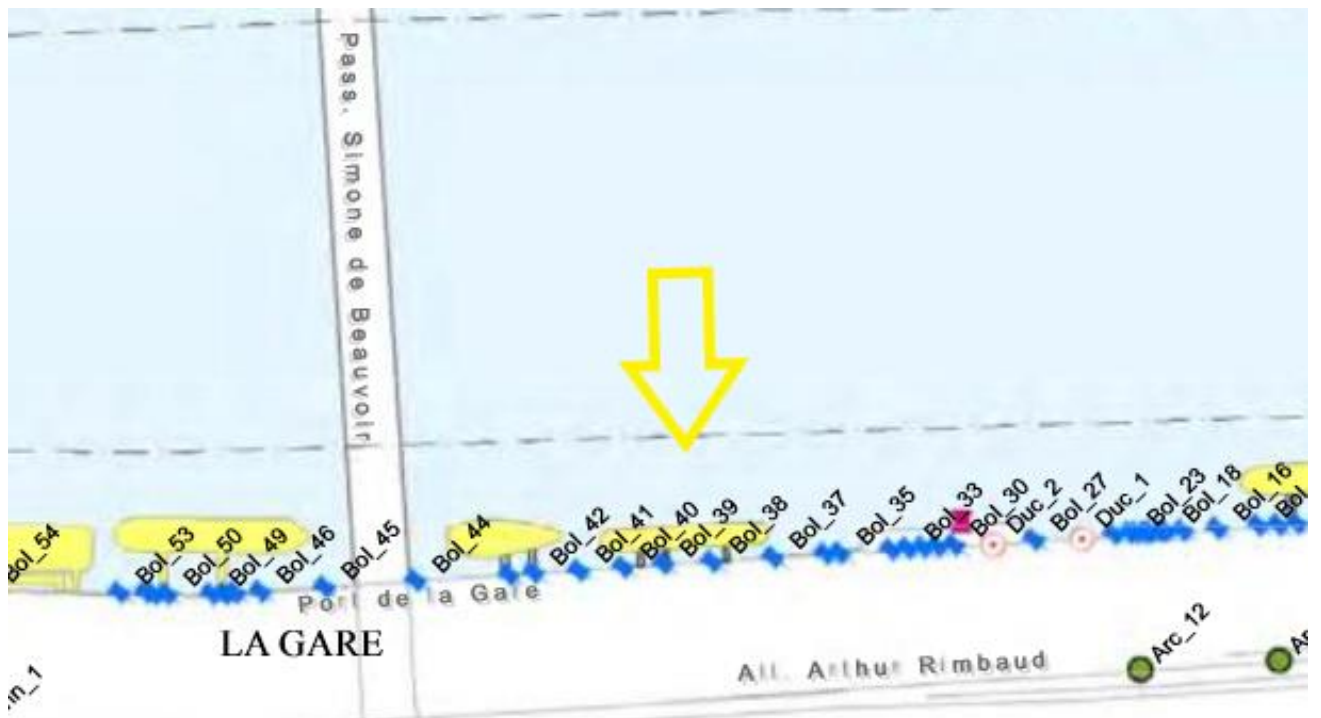
Format AutoCad : A3



### Annexe 3 : implantation canalisation de gaz

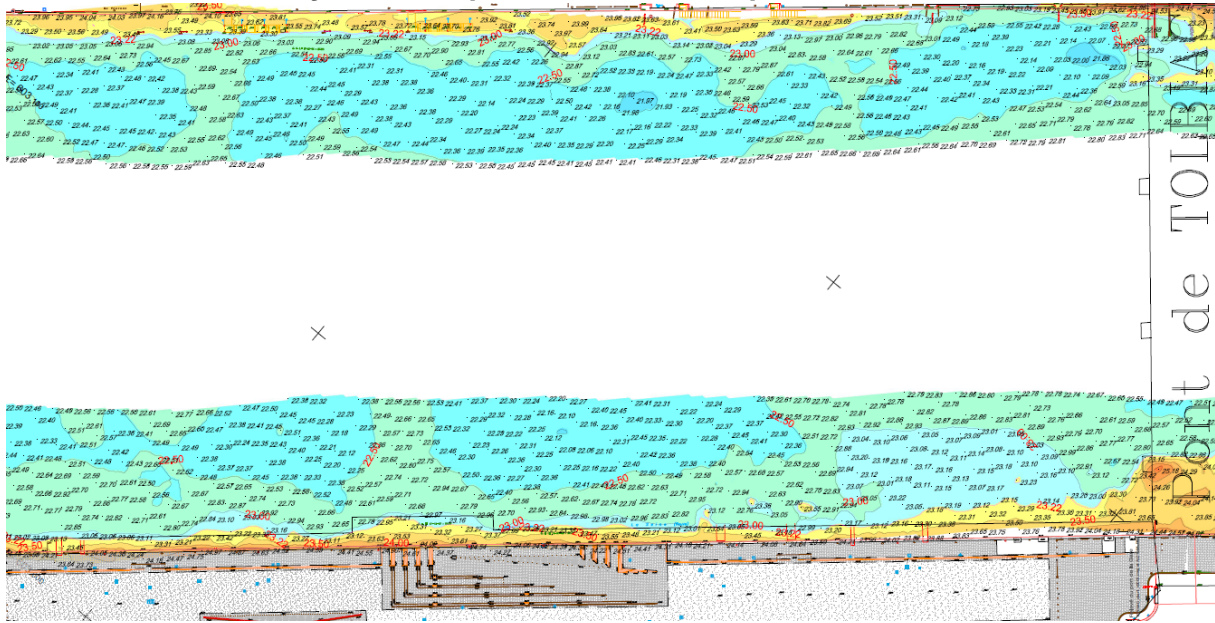


### Annexe 4 : Plan d'amarrage





## Annexe 5 : Bathymétrie (relevé de 2013)\*



- Document qui peut être communiqué sur demande